



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DES FINANCES  
ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

# ATTESTATION DE NON IMPOSITION



## Qu'est-ce que ?

L'avis de non-imposition est un document qui atteste que le requérant ne dispose pas de revenus imposables. Il est délivré par le Centre des services fiscaux du domicile du requérant.

## Quels sont les documents à fournir ?

- Demande (adressée au chef de centre compétent)
- Attestation de chômage
- Photocopie carte Nationale D'identité
- Certificat de Résidence ou Domicile